



## ***Convention de pré accueil***

***Fédération française de cyclotourisme  
Commission relations avec les structures***

### **La convention**



## SOMMAIRE

- ❖ **NOTICE EXPLICATIVE**
  
- ❖ **MODELE DE CALENDRIER**
  
- ❖ **LA FICHE D'INSCRIPTION  
A FAIRE REMPLIR ET SIGNER PAR LE PARTICIPANT**
  
- ❖ **LA CONVENTION DE PRE ACCUEIL A RETOURNER REMPLIE ET SIGNEE  
A LA COMMISSION RELATION AVEC LES STRUCTURES**

Soit par email : [roselyne.depuccio@ffct.org](mailto:roselyne.depuccio@ffct.org)

Soit par courrier :  
Roselyne Depuccio –  
12 cours de Valaurie  
26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux

## Notice explicative

- ✓ Le club adresse un projet de convention signé au comité départemental accompagné du calendrier des sorties (en un exemplaire, soit par courrier soit par Internet),
- ✓ Le président du codep ou une personne habilitée valide et signe la convention et la transmet accompagnée du calendrier des sorties à la présidente de la commission "relations avec les structures" (en un exemplaire soit par courrier, soit par Internet) : Roselyne DEPUCCIO – 12 cours de Valaurie – 26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux [roselyne.depuccio@ffct.org](mailto:roselyne.depuccio@ffct.org),
- ✓ La commission vérifie la conformité de la convention,
- ✓ La présidente de la commission, ou une personne habilitée, signe la convention,
- ✓ La commission envoie par Internet la convention scannée au comité départemental et au club,
- ✓ La commission gère l'inscription du calendrier au niveau national assurance option B pratique « encadrée » auprès des M.M.A.,
- ✓ Le siège fédéral envoie le kit « convention pré-accueil » au club,
- ✓ Le club lance son action à la date prévue. Toute modification du calendrier sera soumise à la commission "relations avec les structures" pour déclaration aux M.M.A.,

En cas de non réponse du comité départemental dans les 30 jours qui suivent l'envoi du projet, le club pourra saisir directement la commission « Relations avec les structures » pour la mise en œuvre de la convention, en justifiant de l'envoi de sa demande au Codep.

# Convention de pré-accueil

## Modèle de calendrier des sorties

**Rappel : 8 à 10 sorties comprises dans 1 période allant de 2 à 5 mois**

### Calendrier des sorties

Du.....au.....

N° de Sortie	Dates	Km	Objectif pédagogique	Intérêt touristique
<b>Sortie N°1</b>	05/09/20..	20 km	<i>Maitrise du vélo, déplacement en groupe et révélation sur la possibilité de faire une distance supérieure à quelques kilomètres</i>	<i>Visite d'un moulin au fil de l'eau.</i>
<b>Sortie N° 2</b>	12/09/20..	23 km	<i>Utilisation du dérailleur – Découverte de l'effort en côte.</i>	<i>Découverte de l'art roman avec visite d'une église typique</i>
<b>Sortie N°3</b>	26/09/20..	30 km	<i>Déplacement en groupe et les distances de sécurité.</i>	<i>Visite d'une fromagerie et d'un élevage de chèvre avec dégustation.</i>
<b>Sortie N°4</b>	03/10/20..	33 km	<i>Code de la route et les sanctions applicables aux cyclistes</i>	<i>Halte commentée à un lavoir restauré</i>
<b>Sortie N°5</b>	10/10/20..	35 km	<i>Stationnement d'un groupe en bordure d'une voie de circulation.</i>	<i>Visite d'un moulin à vent encore en fonction.</i>
<b>Sortie N°6</b>	24/10/20..	40 km	<i>Révision de l'utilisation du dérailleur et utilisation du double ou triple plateau.</i>	<i>Halte à un point de vue avec prise de photos souvenirs.</i>
<b>Sortie N°7</b>	07/11/20..	35 km	<i>Nécessité de boire et s'alimenter pendant l'effort.</i>	<i>Visite d'un musée paysan</i>
<b>Sortie N°8</b>	14/11/20..	40 km	<i>Se dévêtir avant d'avoir chaud et se couvrir avant d'avoir froid.</i>	<i>Visite d'un élevage hélicicole avec dégustation de produits locaux</i>
<b>Sortie N°9</b>	21/11/20..	42 km	<i>Equipement vestimentaire.</i>	<i>Visite d'une église romane et d'une église gothique. (à l'occasion d'une des pauses demander aux participants de prévoir l'itinéraire de la dernière sortie)</i>
<b>Sortie N°10</b>	28/11/20..	35 km	<i>Lecture d'une carte routière</i>	<i>Visite d'une asinerie et d'un château Renaissance</i>
<b>Bilan</b>	05/12/20..		<i>Le bilan de l'action sera établi à l'occasion de l'assemblée générale du club et sera suivi d'un apéritif dinatoire auquel seront conviés les conjoints et les enfants des participants.</i>	



## SORTIES DECOUVERTE DU CYCLOTOURISME

### INSCRIPTION

Sorties du .....au .....Club N° .....

Nom du responsable des sorties.....

#### PARTICIPANT

NOM..... Prénom.....

Date Naissance .....H  F  -18 ans

Adresse personnelle.....

C.P.....Ville.....

N° de Téléphone.....

Adresse email .....

Personne à prévenir en cas d'accident : .....

.....

.....

N° de téléphone.....

Pendant la sortie, je suis assuré(e) par le club.

Je m'engage à OBSERVER le Code de la route en toutes circonstances

*Tout jeune de moins de 18 ans sera obligatoirement accompagné*

*de l'un de ses deux parents ou de son tuteur*

Signature (OBLIGATOIRE)

**La santé, la sécurité, priorités de la FFCT**



## SORTIES DECOUVERTE DU CYCLOTOURISME

### INSCRIPTION

Sorties du ..... au ..... Club N° .....

Nom du responsable des sorties .....

#### PARTICIPANT

NOM..... Prénom.....

Date Naissance..... H  F  - 18 ans

Adresse personnelle.....

CP.....Ville.....

N° de Téléphone.....

Adresse email.....

Personne à prévenir en cas d'accident : .....

.....

.....

N° de téléphone.....

Pendant la sortie, je suis assuré(e) par le club.

Je m'engage à OBSERVER le Code de la route en toutes circonstances

*Tout jeune de moins de 18 ans sera obligatoirement accompagné*

*de l'un de ses deux parents ou de son tuteur*

Signature (OBLIGATOIRE)

**La santé, la sécurité, priorités de la FFCT**

LOGO DU CLUB

Entre

Le Comité Départemental de Cyclotourisme de..... E Mail :  
.....@..... Téléphone : ..... représenté par son  
président, et désigné ci après : **LE CODEP**,

d'une part

Et

Le club « ..... » affilié sous le N°.....  
E Mail : .....@..... Téléphone : .....  
représenté par son président, et désigné ci après : **LE CLUB**,

Et

La commission « relations avec les structures » de la Fédération française de cyclotourisme  
représentée par sa responsable et désignée ci-après par : la commission **STRUCTURES**

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

## Article 1 - Objectifs :

Afin de promouvoir le cyclotourisme, et favoriser l'arrivée de nouveaux licenciés, **LE CLUB** organise entre le .....et le.....20..., une série de sorties club réservées aux non licenciés.

## Article 2 - Dispositions propres à chacune des sorties :

- Limiter chaque groupe à quinze participants encadrés par un animateur club, ou des accompagnants expérimentés, habilités par le président du club,
- Respecter une distance d'un kilomètre environ entre chaque groupe afin de ne pas gêner les autres usagers de la route,
- Faire remplir aux participants une fiche d'inscription dûment datée et signée,
- Etablir des parcours compris entre 20 et 50 km pour la route, 5 à 20 km pour le VTT, sans difficultés majeures et à vitesse adaptée au groupe,
- Rappeler impérativement et à chaque sortie les règles du Code de la route, son respect, les règles du comportement des cyclistes en groupe, conseiller le port du casque et le port du gilet réfléchissant si nécessaire,
- Programmer des points d'intérêt culturel, amical ou touristique au cours de la sortie.

## Article 3 - Calendrier :

- Le club s'engage à respecter le calendrier des sorties (dates soumises aux MMA pour assurances),
- Le kilométrage de l'itinéraire d'une sortie pourra être modifié en plus ou en moins suivant les aptitudes des participants, sans que l'objectif pédagogique et l'intérêt touristique soient altérés,
- Toute modification importante du calendrier sera signalée à la commission « Relations avec les structures » pour modification des assurances.

## Article 4 - Assurances :

- Seuls les clubs assurés par le contrat fédéral pourront bénéficier des conventions de pré-accueil,
- Le club souscrit l'assurance fédérale option B, « pratique encadrée » assurant les non licenciés, pour l'ensemble du calendrier,
- En cas d'accident d'un non licencié, le club devra établir les déclarations d'usages et avertir la commission « Relations avec les structures » dans les deux jours qui suivront l'accident.

## Article 5 - Bilan

- Un premier bilan établi par le club en collaboration avec le comité départemental sera communiqué à la commission « Relations avec les structures » dans un délai d'un mois après la dernière sortie,
- Le bilan définitif sera envoyé à la Commission « Relations avec les structures » au plus tard le 31 octobre de l'année de fin de la convention.

## Article 6 - Aides

### Rôle du comité départemental :

- Apporter son aide au club. Cette aide ou conseil peut prendre la forme d'une documentation mise à la disposition des participants ou de tout autre moyen,
- Signer la convention et la transmettre à la commission « relations avec les structures »,
- Contrôler le bon déroulement de l'opération,
- Participer au bilan final et le communiquer à la Fédération.

## Article 7 – Rôle de la Commission « Relations avec les structures » :

- Contrôler la conformité du plan d'action proposé,
- Gérer la demande d'assurance fédérale option B « pratique encadrée »,
- Envoyer le kit « convention pré accueil » au club,
- Fournir la documentation nécessaire pour une bonne information des participants téléchargeable sur le site <http://www.ffct.org> – gestion documentaire – commissions fédérales - commission relations avec les structures – convention pré-accueil,
- Faire le bilan annuel des actions mises en œuvre sur le plan national et le communiquer au comité directeur de la Fédération et aux structures.

## Article 8 - Clause de nullité :

Le non respect de l'un des articles, ou l'annulation de l'action par le club, entraînera la nullité de la convention, ainsi que l'invalidation de l'assurance. Notification en sera faite à la Fédération française de cyclotourisme.

Fait à.....Le.....

Le président du club  
*Nom prénom et signature*

Le président du  
Comité départemental de cyclotourisme  
*Nom prénom et signature*

**CONVENTION A RETOURNER pour validation soit par email : [roselyne.depuccio@ffct.org](mailto:roselyne.depuccio@ffct.org)  
Soit par Courrier en un exemplaire à R. Depuccio – 12 cours de Valaurie – 26130 St-Paul-Trois-Châteaux**

La commission "Relations avec les structures" de la FFCT  
*Nom prénom et signature*

*Assurance option B pratique « encadrée »  
souscrite, validée par la commission  
"relations avec les structures" le :*



# Convention de pré-accueil

Comité Départemental de : .....

Club de : .....N° : .....

## Calendrier des sorties

Du ..... au .....

N° de Sortie	Dates	Km	Objectif pédagogique	Intérêt touristique
<b>Sortie N°1</b>				
<b>Sortie N° 2</b>				
<b>Sortie N°3</b>				
<b>Sortie N°4</b>				
<b>Sortie N°5</b>				
<b>Sortie N°6</b>				
<b>Sortie N°7</b>				
<b>Sortie N°8</b>				
<b>Sortie N°9</b>				
<b>Sortie N°10</b>				
<b>Bilan</b>				